

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D007/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux des services techniques du pôle de Brionne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2018

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 14

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BINET, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, M. DELAMARE

Pouvoirs : Mme BINET a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

Objet : Enfance Jeunesse – Approbation de la convention de partenariat entre le C.I.A.S. et le Football Club Serquigny/Nassandres***PJ : Convention***

Monsieur le Président rappelle qu'un stage football est organisé chaque année dans le cadre d'un partenariat entre les Accueil de Loisirs de Serquigny et Nassandres sur Risle et le Football Club Serquigny/Nassandres (FCSN).

Aussi, afin de fixer les modalités de ce partenariat, Monsieur le Président soumet la convention afférente à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

☞ Approuve la convention de partenariat entre le C.I.A.S. et le Football Club Serquigny / Nassandres et autorise Monsieur le Président à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180228-18D007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2018